



## Projet social et de développement durable des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants (EAJE)

### PREAMBULE

Le projet social est défini par le gestionnaire de la CAB pour la mise en œuvre du cadre d'accueil et du service aux familles. Il vise à définir les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement et vis à vis des partenaires extérieurs, ainsi que les actions en direction de la parentalité, de la santé environnementale et du développement durable. Il est l'expression des valeurs pédagogiques, humaines et sociales soutenue par les équipes éducatives.

### 1- Caractéristiques du territoire et de la population :

Située au sud du département de la Dordogne, frontalier avec le département du Lot et Garonne et de la Gironde, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) regroupe 38 communes : Bergerac, Bosset, Bouniagues, Colombier, Cours-de-Pile, Creysse, Cunèges, Le Fleix, Fraisse, Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Ginestet, La Force, Lamonzie-Montastruc, Lamonzie-Saint-Martin, Lembras, Lunas, Mescoules, Monbazillac, Monestier, Monfaucon, Mouleydier, Pomport, Prigonrieux, Queyssac, Razac-de-Saussignac, Ribagnac, Rouffignac-de-Sigoulès, Saint-Georges-Blancaneix, Saint Germain-et-Mons, Saint-Géry, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Nexans, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Sauveur, Saussignac, Sigoulès-et-Flaugeac, Thénac) de tailles variables (Bergerac se distingue avec plus de 26 300 hbts, onze autres ont entre 1 000 et 5 000 hbts et 26 communes avec moins de 1 000 hbts).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce territoire compte 60 604 habitants, soit 14,7% de la population du département de la Dordogne. Sa densité moyenne (103,1 habitants au km<sup>2</sup>) est au-dessus de celle de l'ensemble du département (45,7 habitants au km<sup>2</sup>) en raison d'une forte concentration de la population sur la commune de Bergerac où la densité atteint 470 hbts au km<sup>2</sup> {Source : Insee RP2024j.

#### Variation de la population :

Territoire	en 2020	Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2020	Variation de la population : taux annuel moyen entre 2017 et 2022.	dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2017 et 2022, en %	dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2017 et 2022, en %
Bergerac	26 360	469,9	-0,9	-0,6	-0,3
CA Bergeracoise	60 604	103,3	-0,1	-0,3	+0,2
Dordogne (24)	412 807	45,6	-0,1	-0,6	+0,4

Entre les recensements 2017 et 2022, la population de la CAB a diminué annuellement de 0,1% en raison d'un solde migratoire nul et d'un solde naturel déficitaire (-0,3% par an).

La CAB compte 11943 allocataires Caf à fin 2022. La population allocataire de ce territoire est moins familiale que sur le département de la Dordogne : 45,6% de familles avec enfant(s) à charge contre 46,8%.

Les personnes isolées sont fortement représentées au sein du territoire ; elles représentent près de 49% (48,6% contre 47,1% sur le département).

La commune de Bergerac regroupant à elle seule 57,1% de la population de la CAB, le profil familial des habitants de cette commune impacte fortement celui de la CAB.

Sur cette commune, les familles représentent plus du tiers de la population (37,8%) les personnes seules sans enfant sont majoritaires et représentent plus de 56% de la population. Les familles monoparentales sont

davantage représentées que sur le département et représentent 17,7% de la population (Dordogne).

## 1.2- Caractéristiques socio-économiques de la population

A fin 2022, près d'un allocataire sur cinq de la CAB vit sous le seuil de bas revenus (38,9%), soit avec moins de 1 096 euros par mois et par unité de consommation, proportion supérieure à celle observée au niveau du département (36,1%).

Plus de 3 allocataires sur dix sont dépendants à plus de 50% des prestations Caf (31,2% contre 26,7% pour le département) et 17,2% le sont à 100% (14,8% pour la Dordogne) pour eux les prestations Caf constituent leur unique source de revenus.

20,6% des allocataires ont un RUC\* supérieur au seuil de bas revenus grâce aux prestations qu'ils perçoivent (19% au niveau du département).

*\*RUC : Revenu mensuel par unité de consommation rapporte le revenu disponible (revenu + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation*

Sur la commune de Bergerac, on observe une précarité plus prononcée : les bas revenus représentent près de 45% de la population, près de 22% n'ont pour seule source de revenus les prestations versées par la Caf. Plus de 3/5ème du montant de prestations versé sur la CAB l'a été aux allocataires de Bergerac.

Un diagnostic qui révèle des caractéristiques socio-économiques qui influent sur les besoins sociaux :

- un niveau de vie inférieur à la moyenne régionale et nationale
- 1/6ème des habitants sous le seuil de pauvreté
- La part des minimas sociaux à 24%
- + 10% d'allocataires au RSA en Bergeracois
- 1 famille sur 3 est monoparentale

Auxquelles s'ajoutent des facteurs de fragilité conséquents :

- un secteur très rural
- un habitat dispersé et vétuste
- un déficit de service de proximité
- un territoire dans le croissant de la pauvreté

## 2- L'accueil des jeunes enfants

Dans ce contexte, l'accueil des jeunes enfants est primordial pour :

- permettre aux parents de continuer à travailler ou de reprendre rapidement un emploi après une naissance, de se former ou de chercher un emploi, pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, soutenir la parentalité et lutter contre la pauvreté ;
- favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation précoce, dans une ambition d'investissement social et de lutte contre les inégalités sociales.

### 2.1 : L'accueil individuel :



Au 30 novembre 2019, 174 assistants maternels agréés sont en activité sur la CAB. Près d'un tiers sont domiciliés sur la commune de Bergerac (32,8%).

Sur le territoire sont recensés 11,8 assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et MSA de moins de 3 ans soit une densité moins importante que sur l'ensemble du département (12,3). Sur la commune de Bergerac, l'offre est encore moindre avec 8,8 assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les assistants maternels gardent en moyenne 3,5 enfants (de moins de 6 ans), soit un nombre légèrement au-dessus de celui observé au niveau du département (Dordogne : 3,4). Le temps moyen de garde est inférieur à celui observé sur le département 96 heures contre 102,4 heures. Sur la commune de Bergerac, le temps de garde par enfant est encore plus bas avec 74,3 heures.

## 2.2 : Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

La CAB exerce la compétence « Petite Enfance » dans le cadre du Service Pôle Vie Locale, le développement des services à destination de l'enfance a été défini d'intérêt communautaire.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) constituent l'un des services de la collectivité, dédié à l'enfance. Au nombre de 9, avec un financement PSU (CAF), pour une offre d'accueil de 226 places, ils proposent une solution d'accueil collectif aux familles pour les enfants de moins de 4 ans, venant ainsi compléter l'offre d'accueil individuel qui domine sur le territoire.

Sur la commune de Bergerac : 3 EAJE pour une offre de 155 places :

- la très grande crèche Pous (75 places) à Bergerac
- la grande crèche « Bellegarde » (50 places) à Bergerac
- la crèche « les Cabrioles » (30 places) à Bergerac

Puis sur le reste du territoire CAB, 5 EAJE pour une offre de 71 places :

- la petite crèche « l'Eau Vive » (20 places) à Saint-Sauveur
- la petite crèche « Les Raisins Neufs » (15 places) à Sigoulès
- la petite crèche « La Petite Ourse » (14 places) à Razac-de-Saussignac
- la micro-crèche « les Moussaillons » (12 places) à Prigonrieux
- la micro-crèche « les Pitchouns » (10 places) à La Force

Ces 8 structures apportent une aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale en étant à leur écoute et en prenant le temps d'évaluer avec eux leurs besoins.

Elles visent à permettre à chaque enfant de se développer et de s'épanouir au sein de ce mode d'accueil choisi par la famille :

- en respectant ses rythmes de vie et d'acquisitions ;
- en veillant à sa sécurité et à sa santé ;
- en étant à l'écoute de ses besoins.
- en accueillant les familles, à l'écoute de leurs choix, tout en échangeant autour d'une coéducation inhérente à la vie en famille et en collectivité. C'est grâce à cette coéducation que l'univers des enfants s'enrichit.

### 3- Créer un lien de confiance avec les familles et instaurer des échanges réguliers.

Pour le jeune enfant, dans la grande dépendance psychique et physique qui est la sienne, les premiers mois de vie sont le temps d'un rapport « vital » extrêmement étroit à ses parents.

Ainsi, les familles jouent un rôle central dans l'accueil proposé aux enfants, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Ce sont elles qui connaissent le mieux leur enfant, son développement et son comportement habituel. Le travail en collaboration avec la famille est donc essentiel pour comprendre ces particularités, les prendre en compte dans l'organisation de l'accueil et dans l'aménagement des espaces.

Accueillir l'enfant, c'est donc prendre en compte d'emblée l'enfant et sa famille.

Cela signifie prévoir un temps de familiarisation au nouveau lieu de vie du jeune enfant, temps qui soit adapté aux besoins de chacun, parent, enfant et professionnel, et temps de rencontre qui permettent une séparation dans la sécurité, pour les uns et les autres et au (à la) professionnel(le) de percevoir comment les parents « vivent » leur enfant : leurs attentes, leurs besoins, leurs craintes...

#### 3.1- La période de familiarisation

La familiarisation est un processus de rencontre entre les professionnels, l'enfant et sa famille. Il s'inscrit dans une histoire chaque fois originale. Il permet la construction de nouveaux liens entre l'enfant et le professionnel, entre les parents et le professionnel, entre l'enfant et les autres enfants accueillis. L'enjeu est de parvenir à tisser cette multiplicité de liens tout en veillant à reconnaître ceux déjà existants.



Le premier accueil est, pour chacun, l'occasion d'échanger autour d'un projet pour l'enfant.

Dans chaque crèche, le dispositif comprend :

- des rencontres avec la famille à l'occasion de l'inscription, de « la contractualisation » et de la communication du projet d'accueil. C'est l'occasion pour la famille de se présenter et de communiquer les informations qu'elle trouve pertinentes à communiquer ;
  - une découverte du milieu d'accueil avec la famille : prise de contact avec la ou les personne(s) qui s'occupera de l'enfant, ...
  - une présence répétée du parent avec l'enfant dans la crèche avec les personnes qui s'occuperont de l'enfant
- L'équipe de la crèche reconnaît la diversité des pratiques familiales sans chercher à les imiter à tout prix. En portant une attention aux façons de faire des parents elle évalue comment elle pourrait le cas échéant contribuer à l'ajustement de l'accueil au profit de tous.

### **3.2- Tisser une relation de confiance avec les parents pour le bien-être de l'enfant.**

Par la reconnaissance du lien fondateur de l'enfant avec ses parents et de son histoire les professionnels sont à l'écoute de la famille, dans une recherche permanente de ce qui peut convenir à cet enfant-là, à ce moment-là :

- Chacun garde son champ de responsabilité propre et communique à ce sujet le cas échéant.
- La crèche présente ses choix éducatifs en référence à son projet d'accueil et en explicite les fondements en réponse à la demande des parents ou quand la situation le requiert.
- La direction de la crèche organise des rencontres entre les professionnels et les familles, centrées sur le souci commun du bien-être des enfants. Elles sont l'occasion pour les familles de se représenter le vécu quotidien des enfants à la crèche.

### **3.3- Gérer les transitions quotidiennes.**

La séparation parents-enfant n'est pas seulement prise en compte lors du temps de familiarisation, mais aussi lors des transitions quotidiennes. L'équipe éducative adopte un dispositif réfléchi qui accompagne les passages d'un lieu de vie à l'autre en prenant aussi en compte les séparations et retrouvailles enfant - professionnels.

L'accueil prévoit une organisation qui :

- favorise la disponibilité du professionnel au moment des transitions ;
- permet la poursuite des activités des enfants en cours ;
- aménage les conditions d'espace et d'activités qui permettent à chaque enfant de réinvestir le lieu de vie en fonction de ses intérêts propres.

Le dispositif quotidien est partagé dès les premiers contacts, avec les parents. De cette façon, ceux-ci peuvent s'organiser pour y participer pleinement.

La crèche conçoit :

- une organisation et un aménagement de l'espace qui permet et suscite les échanges verbaux à propos de ce que l'enfant vit au domicile et à la crèche (personne de référence à l'accueil, gestion de la confidentialité de certains échanges...)
- un document de liaison qui favorise les échanges entre professionnels et avec les familles. Le contenu du document est de nature à soutenir des interactions de qualité avec les parents. Ce support est souvent écrit mais ne remplacera en aucun cas la relation/la communication directe avec les parents

Le professionnel :

- rend possible la participation de l'enfant à l'échange avec son(ses) parent(s) au moment des séparations et des retrouvailles, mais tient toujours compte de sa présence lors d'un entretien (personne ne parle « au-dessus de la tête » d'un enfant)
- veille à être à l'écoute de ce qui est manifesté par l'enfant et par les parents et à faire place à l'expression de leur vécu. Le professionnel veille à ce que la séparation quotidienne soit accompagnée des gestes ritualisés propres à l'enfant et à son (ses) parent(s). Il explique au(x) parent(s) l'importance de marquer leur départ.
- évoque (paroles, photos, objets...) les personnes absentes et signifiantes pour l'enfant : famille, enfants qui sont malades ou qui ont quitté le milieu d'accueil, professionnel(le)s

### 3.4- Après la crèche...

De même, pour maintenir une « continuité éducative » l'équipe de la crèche envisage, tant pour les enfants que pour leurs parents, des mesures qui facilitent un passage progressif d'un lieu à l'autre. Avec l'accord des parents, le milieu d'accueil prend l'initiative et / ou répond à des initiatives d'organiser des rencontres avec les professionnels d'autres milieux (école, ALSH...)

Des professionnels travaillant en ALSH interviennent chaque semaine en crèche, leur permettant d'appréhender l'accueil des 2- 3 ans et de connaître certains enfants qu'ils accueilleront dans leur structure, après la crèche.

## 4- Les relations avec organismes et partenaires

### 4.1- Partenaires technique et financier

La CAF et la MSA de Dordogne apportent leur soutien technique et financier pour le déploiement des politiques familiales sur le territoire. Avec la CAF Dordogne est menée une réflexion portant sur l'accessibilité des structures d'accueil et leur insertion dans les politiques coordonnées à un niveau local et à un échelon plus large (Mise en place de la Convention Territoriale Globale).

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) est un moyen contractuel de prise en compte des évolutions sociétales notamment en terme de politique d'accueil du jeune enfant :

- lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge,
- l'accès et le maintien dans l'emploi des parents,
- l'égalité femmes / hommes, le répit parental,
- l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- le développement et l'épanouissement des enfants.

Localement et ponctuellement, des projets d'aménagement des structures ou d'animation en direction de la parentalité sont soutenues sur la CAB : REAAP pour les événements socio- culturels concernant l'enfance et les familles, des appels à projets pour l'innovation de l'accueil en petite enfance (FIPE en 2023)

La PMI ayant pour missions la prévention en santé et l'accompagnement des parents (compétence confiée aux départements) est un partenaire pivot pour les modes d'accueil. Incontournable dans les procédures d'agrément des modes d'accueil individuels, la PMI a aussi un rôle de suivi et d'accompagnement des EAJE. La PMI organise régulièrement des réunions pour les responsables d'EAJE, notamment depuis le dispositif des « 1000 premiers jours », apportant soutien technique et harmonisation des connaissances dans le domaine législatif et de prévention de la santé des enfants.

### 4.2- Partenaires locaux en parentalité

- Depuis 2009, un Groupe Parentalité s'est mis en place localement pour que les acteurs des secteurs médico- sociaux, culturels, ou plus spécifiquement d'accompagnement des familles se réunissent et coordonnent des actions en direction du soutien à la parentalité. Il peut s'agir de proposer des actions concernant le répit parental, des rencontres et informations concernant des dispositifs mis en place sur le territoire, des propositions d'activités, d'ateliers culturels à partager en famille, sur une journée, jusqu'à une semaine
- MSA, REAAP, PMI, MSA, CAMSP, ARI, le Pôle Emploi, les Centres sociaux ...
- Les associations (du secteur médico- social ou socio- culturel) : l'Atelier, le CHRS Cité Béthanie Maison Relais, l'AFAD, l'APP...

Toutes associations ayant une demande d'accueil ponctuel en collectivité pour des jeunes enfants dont les familles ont besoin ou dans un parcours d'insertion, d'alphabétisation...

En 2024, dans le cadre de la CTG, un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) se met en place sur le territoire, accompagné par l'IREPS- NA, avec le soutien de l'ARS, il est porté en pluridisciplinarité par des agents issus de services sociaux et notamment des crèches.

Faisant partie des programmes basés sur des données probantes, aujourd'hui recommandés dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé comme dans celui du soutien à la parentalité et de la réduction des inégalités sociales, le programme « Il était une fois des familles... » s'adresse aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans.

Les objectifs sont de :

- valoriser et soutenir les compétences parentales
- élargir l'éventail des pratiques parentales
- développer les compétences psychosociales des enfants
- renforcer et faciliter les relations parents-enfant

L'une de ses spécificités, et sans doute l'une des clefs de son succès, est de prendre en compte les parents et les enfants d'une même famille. Ce programme est aujourd'hui implanté dans 38 pays, et plus de 150 études internationales font état de son impact positif sur les familles, parents et enfants.

Les agents des crèches qui se sont engagés à animer ces différents ateliers sont intéressés à la fois par un accompagnement des familles et à l'impact qu'aura sur leurs pratiques professionnelles une telle expérience ainsi que la formation qu'ils ont suivie pour cette mission.

#### **4.3- Actions socio-culturelles**

Sans préjuger d'une réflexion plus large à caractère sociologique portant sur l'accessibilité des milieux d'accueil et leur insertion dans des politiques coordonnées (que ce soit à un niveau local ou à un échelon plus large), on peut dire que le soutien des professionnels à leurs activités passe aussi par une synergie avec les ressources locales. Il s'agit d'une démarche essentielle pour certains ; même si elle peut encore paraître moins centrale dans les préoccupations quotidiennes des milieux d'accueil.

##### **Accueil d'intervenants socio- culturels**

Ainsi tout au long de l'année divers intervenants locaux sont sollicités pour leurs compétences dans les domaines culturel, environnemental et artistique et sont invités à transmettre leurs connaissances

Que ce soit au niveau de la musique, du chant, du conte, de la psychomotricité ou de la nature et l'environnement, ces intervenants montent un projet sur le long terme en lien avec la crèche et la coordinatrice Petite enfance afin de s'assurer de l'efficacité de la démarche et avant de signer une convention d'engagement qui pérennise leur action auprès des jeunes enfants.

##### **Mener des interventions socio- culturelles**

Fortes de leurs expérimentations et formations diverses les équipes sont amenées, elles-mêmes à intervenir lors de projets, d'évènements et de rencontres qui concernent les familles, la parentalité et l'animations auprès des tout-petits, en dehors de leur quotidien professionnel.

Des évènements regroupant les familles sont régulièrement organisés dans les crèches (fêtes annuelles, Noël, café de parents, rencontres pour des ateliers ...) mais aussi par le service Enfance Jeunesse qui, ponctuellement propose des journées festives ouvertes aux familles, festival jeunesse, lectures, spectacles en partenariat avec les services culturels de la CAB.

Lors de ces rencontres et moments festifs :

- Fête du Jeu
- Festival Place aux Jeunes
- ateliers en amont ou aval des spectacles programmés en crèche ou en salle de spectacle...

Les agents sont sollicités pour partager leur expertise, leur connaissance de l'animation auprès des plus petits et sont amenés à travailler avec des collègues d'autres services : culture, médiathèques, ludothèque et associations. Tous ces évènements et la participation des personnels de crèches concourent à la dynamique d'équipe, à donner du sens à l'action et à valoriser le travail des agents auprès des familles et du public.

## 5- Promotion de la Santé : Environnement, développement durable



Bisphénols, phtalates, parabènes, éthers de glycol... Ces polluants chimiques présents dans notre environnement intérieur sont suspectés d'avoir un impact sur notre santé et celle des futures générations : asthme, allergies, cancers, troubles de la fertilité, obésité... Leur présence a été particulièrement retrouvée chez les jeunes enfants du fait de leur comportement et de la fragilité de leur organisme.

Depuis 2019, le service Enfance de la CAB s'est porté volontaire dans ce projet au long cours accompagné par Alicse (association de conseil en santé environnementale) et financé par l'ARS.

L'accompagnement a duré 1 an car les nouvelles pratiques doivent s'inscrire et se poursuivent dans la durée et se poursuit mensuellement avec des échanges et « lettres

d'info » permettant des mises à jour et échanges de bons procédés, entre collectivités du département Nouvelle Aquitaine et l'Agence Alicse.

### 5.1- Réduire au quotidien l'exposition aux substances chimiques dans les crèches et expérience auprès des jeunes enfants et professionnels des crèches.

Ce programme concerne tous les postes et agents des crèches depuis le nettoyage plus sain : « Nettoyer sans polluer et sans se polluer ».

Pour limiter la présence de ces polluants, la CAB a décidé de montrer l'exemple en agissant directement dans ses crèches. Objectif : adopter des pratiques plus responsables pour protéger la santé des plus petits.

#### • Un levier : les achats responsables

Parmi les recommandations diffusées par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa stratégie santé environnement & petite enfance et son projet RecoCrèches, les achats responsables sont l'un des piliers du changement vers un environnement intérieur plus sain pour nos enfants.

Grâce aux conseils et à la boîte à outils pratique de l'association des achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine 3AR, nous avons choisi de prioriser notre action sur les produits de nettoyage utilisés en crèche, dans le respect des contraintes de désinfection liées au Covid-19

#### • Alternatives plus saines, réduction du nombre de produits, recours aux labels...

Cette démarche a été mise en œuvre progressivement, en lien étroit avec les professionnels de la petite enfance et nos équipes de nettoyage :

- Identification de solutions alternatives : nettoyage vapeur, utilisation microfibrilles et eau...
- Réduction du nombre de produits pour éviter un effet « cocktail » nocif,
- Mise en œuvre d'un marché public de fournitures de nettoyage respectueux des enjeux de santé environnementale : normes, labels, absence d'allergène, de parfum...
- Formation et sensibilisation des équipes de nettoyage à la mise en œuvre de nouvelles pratiques (aération, rinçage des produits, utilisation d'alternatives...

#### Des bénéfices pour tous

Cette action permet non seulement de protéger la santé des plus petits mais aussi celles des professionnels de la petite enfance et des équipes d'entretien directement exposées aux produits polluants.

Elle répond également à une demande forte des jeunes parents qui sont de plus en plus conscients de l'impact de l'environnement sur la santé de leur(s) enfant(s) et sont favorables à la mise en place d'actions par les collectivités.

De son côté, le RPE participe à la promotion de la santé, en partenariat avec l'ARS et la CAB qui ont financé la formation aux ateliers Nesting d'une des animatrices. En retour, celle-ci propose ces ateliers aux assistantes maternelles et pour les familles du territoire en lien avec les centres sociaux, l'hôpital...

### 5.2- Matériel pédagogique et mobilier

Cette première action ciblée sur le nettoyage a ouvert la porte sur un engagement plus large de la CAB pour réduire l'exposition des jeunes enfants aux substances polluantes dans les crèches. Loisirs créatifs, vaisselle,

produits d'hygiène corporelle, matériaux et mobiliers, les achats et contenant le moins possible de composants préoccupants pour l'air et la santé.

#### En sections, sur tous les postes, lieux et activités de la crèche

- Opérer des changements progressifs, en lien avec les équipes et les bonnes idées, le « DIY » plus naturel
- Penser à faire le vide dans les placards et ne pas conserver des résidus de peinture ou autre dans de vieux flacons.
- Changer les produits et matériels pédagogiques pour utiliser des matériaux bruts, issus de la nature, éliminer les peintures aux composants inconnus ou trop chimiques...

Les équipes se concertent pour créer aussi un cahier d'activités + saines (et à partager avec les parents) Jouer avec l'argile, les feuilles, peindre avec du thé ou du café, jeu « plage de semoule », jeux d'eau – manipulations : argile, riz, farine... Faire sa pâte à modeler- sa pâte à sel- sa pâte molle dure (maïzena+ eau), épices pour faire des pigments...

#### En cuisine :

Les crèches de la CAB ont obtenu le label ECOCERT en cuisine en privilégiant les produits frais, locaux et autant que possible issus de l'agriculture biologique. Du coup, il était dommage de continuer de servir les repas et donner le lait dans du plastique ! Utiliser le + possible le verre pour stocker et conserver, proscrire le réchauffage dans plastique et cuire dans le fer, la fonte, l'inox en évitant le + possible les revêtements en téflon des poêles, nous avons réalisé des achats en accord avec cette volonté d'éviter que les plus jeunes soient exposés quotidiennement aux substances préoccupantes pour la santé.

Nous avons pu communiquer tous ces choix aux parents, leur demandant d'apporter aussi un biberon en verre propre à leur enfant avec l'info associée : l'utilisation de l'eau du robinet pour reconstitution du lait infantile.

#### Qualité de l'Air Intérieur : enjeu majeur de santé publique

Dans les (ERP) Etablissements Recevant du Public, âgé de - 6 ans essentiellement, la surveillance de la qualité de l'air intérieur est rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010. Un calendrier de déploiement de cette surveillance prévoit que, pour les crèches, notamment, le décret s'applique depuis janvier 2018.

Le cabinet GREASE a été missionné par la CAB, pour effectuer audit, relevés et recommandations ministérielles sur toutes les structures d'accueil petite enfance de la CAB.

Nous avons poursuivi la démarche en réalisant des auto- diagnostics dans les crèches en fonction des travaux faits ou des changements réalisés. Nous nous appuyons également sur le guide ministériel et ses grilles destinées à évaluer et poursuivre cette surveillance de la QAI. Une communication aux familles des relevés au plus près de ce qui peut être attendu dans un ERP (pour les moins de 6 ans.) est affiché dans les structures, portant sur :

- le protocole d'aération
- le planning de nettoyage et un protocole de nettoyage renforcé (dans les cas qui le nécessitent)
- le nettoyage de bouches d'aération
- la mesure des taux de CO2 (et benzène pour la crèche Bellegarde situé au- dessus du parking public)
- la création et le suivi des VMC...
- sortir les enfants le + possible : la pollution de l'air intérieur + nocif pour la santé que le grand air en hiver !

Avec l'achat de capteurs de niveau de pollution intérieure, nous réalisons des relevés, pour juger de l'efficacité des dispositifs pour poursuivre la démarche de mise en conformité avec le service technique et l'ensemble des agents des structures concernées.



**CONCLUSION :****Pour que les repères donnent du sens à l'action, il faut qu'ils soient fondés**

Avec l'adoption du Cadre National pour l'Accueil du Jeune Enfant, comme référence à tout projet d'Etablissement, la notion de qualité d'accueil s'est vue renforcée en privilégiant l'accompagnement, la fonction de contrôle est mise en perspective sans pour autant que l'importance des normes et plus généralement des conditions de base d'un accueil de qualité s'estompent. Quand le contrôle et l'accompagnement se conjuguent, la compréhension des normes et du sens qu'elles prennent pour un accueil de qualité est plus prégnante. Les objectifs sont mieux partagés et l'autocontrôle est davantage développé.

Si la qualité ne se décrète pas, si elle se décline de multiples façons, elle n'est pas entièrement relative. La démarche adoptée dans le travail des équipes de crèche vise à trouver un équilibre entre la nécessité de se référer à des conditions, des principes pédagogiques considérés comme prioritaires pour le bien de l'enfant et une approche fondée à la fois sur une approche scientifique ancrée dans la réalité de terrain et sur des convictions éthiques largement partagées.

Cette Charte d'accueil du jeune enfant propose des pistes qui permettent de dépasser les points critiques de la relation adulte-enfant dans un contexte professionnel : la question du lien, de l'activité et de la socialisation.

Pour que les repères donnent du sens à l'action, il faut aussi qu'ils soient compris et intériorisés. C'est la raison pour laquelle il convient de donner aux uns et aux autres du temps et des moyens pour s'approprier cet outil. La prise en compte de références communes permet des échanges de pratiques de terrain et elle rend possible des débats thématiques tels des travaux concertés en réunions et ateliers :

- entre les directions des crèches
- entre les agents, au sein des équipes
- lors des analyses des pratiques
- en formation (externe, interne, journées pédagogiques ...)

Ce type de rencontres, d'échanges, de mises en commun, des expériences facilitent en définitive l'élaboration, la concrétisation de pratiques pédagogiques et leur appropriation par les différents acteurs. Pour les crèches, cet outil qui peut être considéré comme un « déclencheur de réflexions et de projets » doit précisément être utile à l'auto-évaluation et à l'établissement, l'amélioration du projet et des pratiques d'accueil.

Fait à Bergerac, le

Pour le Président,  
la Conseillère communautaire déléguée à l'Enfance,



Michèle DORANGE

